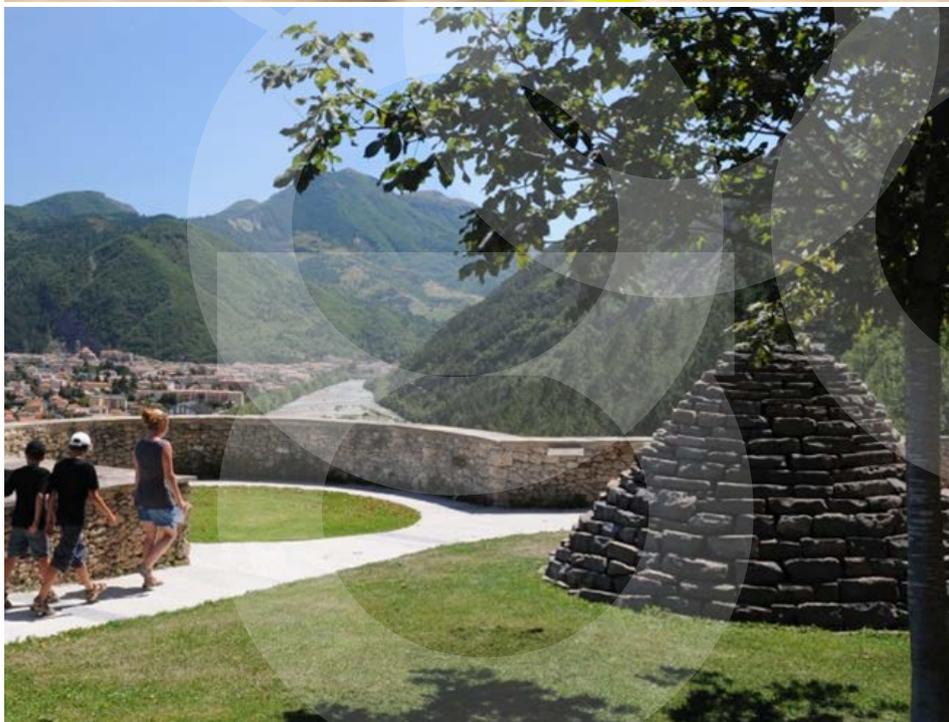


provence
alpes 

ÉVALUATION LEADER

Programme européen de développement rural

2014-2020



© Office de Tourisme

PRÉSENTATION DE PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION ET DES DEUX GROUPES D'ACTION LOCALE (GAL)

Présentation démarche évaluative

Les objectifs de l'évaluation intervenant peu avant la fin de programmation sont les suivants :

Provence Alpes Agglomération (PAA) est située au cœur du Département des Alpes-de-Haute-Provence et de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur. D'une superficie de **1574 km²**, il s'agit de la plus vaste communauté d'agglomération de la Région. Elle représente **23 %** de la superficie du territoire du département et un tiers de sa population avec **47 600 habitants**, répartis sur **46 communes**.

Elle porte juridiquement les Groupes d'Action Locale **Dignois et Durance Provence** qui sont composés d'un ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics chargés de la mise en place d'une stratégie locale de développement organisée en accord avec le **programme européen LEADER**.

Grâce à leur candidature en 2014, l'ensemble des deux GAL a obtenu une enveloppe de FEADER* de 5,6 M€ sur la période 2014 – 2023 soit un total de **9.5 M€ de fonds publics** qui ont permis le financement de plus de **80 projets** pour le développement rural du territoire.

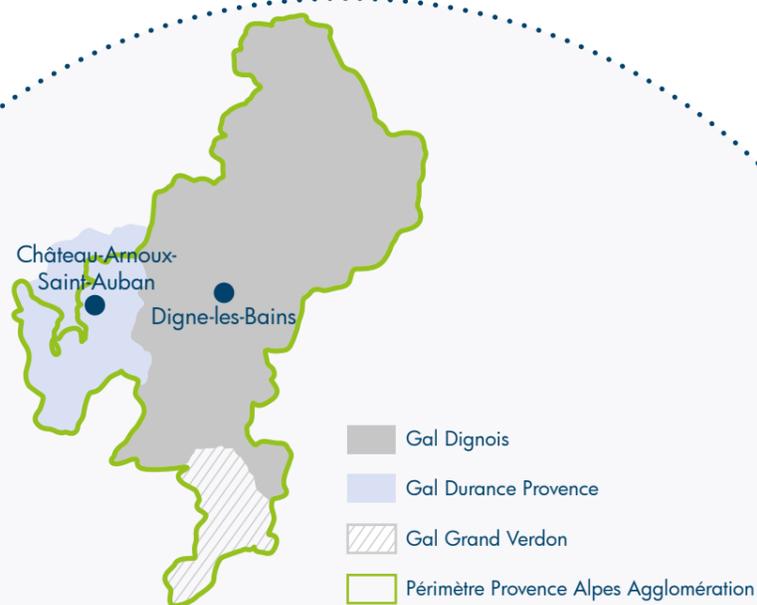
- Faire un bilan qui servira pour l'évaluation finale des deux programmes.
- Identifier les retombées du programme LEADER sur le territoire.
- Préparer la nouvelle candidature 2023-2027 : stratégie, axes, outils.
- Questionner et montrer la cohérence du nouveau périmètre proposé par PAA, issu de la fusion partielle des deux Groupes d'Action Locale

La démarche d'évaluation vise à questionner une politique publique ou un programme, à y répondre en exploitant des données quantitatives (actions réalisées, budgets dépensés, etc.) et qualitatives (entretiens avec les parties prenantes impliquées; éléments qualitatifs décrivant les actions réalisées, etc.). Elle s'accompagne de recommandations opérationnelles en vue d'en améliorer le fonctionnement, de se doter de nouveaux objectifs. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision pour le maître d'ouvrage, permettant d'éclairer l'action publique.

Une évaluation puise son ancrage dans l'identification de besoins, qui ont permis de cibler des objectifs à atteindre. À ceux-ci sont affectées des ressources et des actions à mettre en œuvre. Elles doivent apporter des résultats concrets, mesurables et impactant pour un public cible ou un territoire donné, de telle sorte que ces impacts puissent répondre aux besoins initialement identifiés. C'est pourquoi elle questionne, à travers plusieurs critères, la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et l'utilité de la démarche LEADER sur les territoires observés.

Au travers des quatre étapes successives que sont l'élaboration d'un référentiel d'évaluation, le bilan objectif, l'analyse évaluative et les conclusions / recommandations, l'évaluation des deux GAL a été réalisée en interne sur la période Décembre 2021 – Avril 2022 et a permis de dégager des perspectives pour la future programmation 2023 – 2027.

FEADER : FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL - GAL : GROUPE D'ACTION LOCALE - LEADER : LIAISON ENTRE ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE RURALE - DP: DURANCE PROVENCE



LE GAL DIGNOIS

Territoire organisé autour de la ville préfecture de Digne-Les-Bains, allant du nord alpin au sud provençal, porte d'entrée du Verdon, le GAL Dignois bénéficie de nombreux atouts et richesses : patrimoine naturel, géologique, thermal et culturel diversifié, zones de productions agricoles variées. Fort d'un long historique LEADER sur ce territoire, le GAL a souhaité en 2014 prolonger le soutien européen au développement de son territoire. Sa stratégie 2014-2020 promeut un « territoire en transition vers une économie nouvelle ».

Ce GAL s'étend sur 1 230 km² et compte 30 478 habitants (INSEE, 2017) répartis sur 35 communes.

La stratégie du GAL Dignois promeut un « territoire en transition vers une économie nouvelle » autour de deux enjeux majeurs : **des ressources locales créatrices de valeurs; des services garants d'une qualité de vie**. Ils sont déclinés en 8 fiches action :

- Structurer et valoriser les filières en circuits courts
- Développer les activités liées à l'éco construction, la rénovation énergétique et les énergies renouvelables
- Renforcer la notoriété interne et externe des activités culturelles et touristiques du territoire en créant des synergies entre les secteurs
- Développer une mobilité alternative pour tous
- Accompagner nos entreprises pour les rendre plus compétitives
- Avoir une meilleure qualité et une égalité des services pour nos enfants
- Permettre à la silver-économie un réel développement pour le bien-être et le bien-vivre de nos aînés
- Permettre l'émergence de projets de coopération entre les territoires

Enveloppe et cofinancements :

- Une enveloppe initiale de 1,9 M€ de FEADER, qui passe progressivement à 2,8 M€ (+41%). Au 31/12/21 elle est programmée à hauteur de 1,5 M€ soit 54% et payée à hauteur de 213 771 €, soit 8% de l'enveloppe définitive accordée
- La répartition des contreparties publiques se fait à 60% FEADER et 40% répartis entre la Région et le Département. Il s'agit d'un levier en financements publics puisque 1€ de FEADER rapporte 1,7€ pour le

territoire et une enveloppe totale de 4,7M € injectés sur le GAL Dignois
 ► Le cofinancement moyen des opérations est de 85 %

Fin 2020, deux stratégies ont été présentées au Comité de Programmation (Coprog) pour mobiliser l'enveloppe supplémentaire. Au vu des thématiques les plus porteuses, la stratégie s'est donc adaptée à la demande locale en renforçant les 3 fiches action en question : circuits courts (21% de l'enveloppe au lieu de 9% initialement), Tourisme (23% de l'enveloppe au lieu de 14% initialement) et Economie (9% de l'enveloppe au lieu de 8%

initialement).
 Face à ces enjeux de réorientation stratégique en période de prolongation de programmation (période de transition 2020 – 2023), le Coprog a également été amené à arbitrer pour l'enrichissement de la stratégie LEADER autour de deux thématiques nouvelles, liées aux besoins identifiés « post crise sanitaire » : les fiches action 10 (Sport, culture et patrimoine) et 11 (Solidarité et participation citoyenne) ont ainsi été ajoutées, après des échanges intégrant les acteurs et potentiels porteurs de projets du territoire.



37 dossiers sont programmés (hors animation).

Au 31/12/2021, l'enveloppe prévisionnelle programmée est de 2 133 979 €, dont 1 844 470 € de fonds publics soit 86 % du budget global et 1 101 746 € de FEADER

Une assez bonne programmation prévisionnelle est constatée pour l'ensemble des fiches actions (FA) :

- 3 FA sur 11 sont totalement programmées: rénovation énergétique, silver économie et mobilité. Ces fiches actions ont été très faiblement dotées en crédits, elles concentrent seulement 4 % de l'enveloppe définitive de FEADER et ne concernent que 5 dossiers au total.

Bilan au 31/12/21

- 4 FA ont une assez bonne programmation et de bonnes perspectives laissant entrevoir une programmation totale et rapide de leurs crédits: la jeunesse, l'économie, les circuits courts et le tourisme.
- 1 FA a une programmation moyenne : la coopération a connu un démarrage tardif mais tous les crédits affectés à cette FA sont réservés fin 2021 (3 projets sur 7 en cours de programmation vont absorber cette enveloppe).
- 2 FA n'ont pas encore de dossiers programmés, mais sont en bonne voie d'absorber tous les crédits réservés, il s'agit des deux fiches lancées en 2021 (Culture et Solidarité), pour lesquels des

dossiers sont en cours d'instruction pour la totalité du montant de leur enveloppe.

On observe une mobilisation inégale des fiches action.

Deux fiches action se démarquent particulièrement avec le plus grand nombre de dossiers et de financements attribués: les fiches action **Tourisme et Circuits Court** ont rencontré un réel succès.

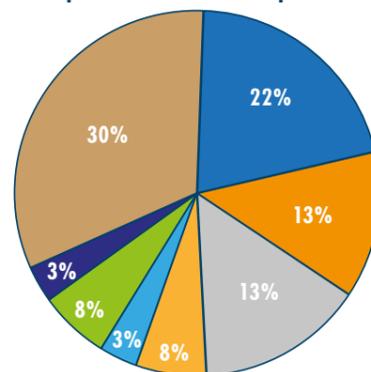
- Le tourisme représente 30 % des dossiers et 34 % des financements du programme
- La fiche dédiée aux circuits courts représente 22 % des dossiers et 23 % des financements du programme



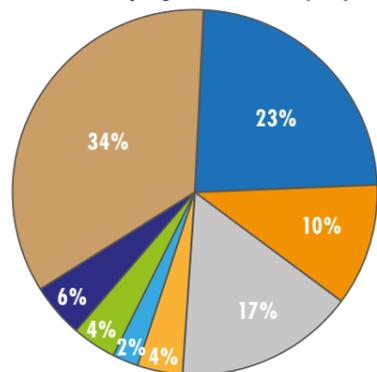
Le tourisme, thématique fortement mobilisée sur la programmation 2014-2020 du GAL Dignois

En termes de nombre de dossiers, les porteurs ont eu recours aux fiches action de manière assez équilibrée, puisqu'entre 1 et 5 dossiers sont programmés sur chaque FA :

Répartition des dossiers par axe



Repartition des coûts par axe en fonction des dossiers programmés au 31/12/21



- Circuits courts
- Économie
- Mobilité
- Silver économie
- Coopération
- Jeunesse
- Rénovation énergétique
- Tourisme

Avancement de la programmation

La candidature du GAL Dignois a été déposée en 2014, validée en 2015 et les premiers appels à projets (AAP) n'ont débuté qu'en 2016.

On observe en effet que le démarrage de la programmation a été lent, puisque le GAL Dignois a fonctionné sur la base d'un seul poste pendant un an et demi et a connu un changement de structure porteuse.

Le GAL Dignois a lancé depuis 2016 un AAP quasiment chaque année.

En moyenne 23 dossiers sont déposés par AAP. Pour chaque AAP, ce sont entre 30 et 55 % des dossiers déposés qui sont programmés puis conventionnés.

On a donc un taux de programmation

moyen de 41% mais une bonne moyenne de sélection puisque 72% des dossiers déposés ont reçu un avis favorable.

La montée en puissance observée, qui s'illustre par un nombre croissant de dossiers programmés sur 2019-2020, s'explique par la stabilité et le bon fonctionnement de l'équipe du GAL. En 2021, on constate une baisse du nombre de dossiers programmés, liée au travail de fond mené par l'équipe du GAL autour de l'enveloppe complémentaire, de la création de nouvelles fiches actions et du lancement des AAP seulement à partir du 2^e semestre 2021.

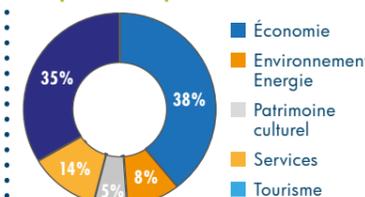
Ce décalage dans le lancement

des AAP s'est donc répercuté sur l'instruction en fin d'année et impliquera de fait une plus forte programmation début 2022: d'où la rapide montée en puissance des programmations dès le début d'année 2022.



Digne-les-Bains – Territoire du GAL Dignois

Nombre de dossiers par thématiques transversales



Caractéristiques des projets soutenus

Un soutien fort à l'économie locale et au tourisme :

De manière transversale, les enjeux principaux du programme ressortent bien et principalement le soutien à l'économie locale et au tourisme. L'économie, d'une part, notion clé de la candidature, puisqu'on parle de transition vers une

«économie nouvelle»: au carrefour de l'économie circulaire et du développement des entreprises. Elle comprend donc les projets intégrant les thématiques suivantes : déchets, circuits courts, soutien aux entreprises, soit 35 % des projets, concentrant 40 % des financements FEADER.

Le tourisme, d'autre part, qui regroupe des projets purement dédiés à la notoriété du territoire en interne et en externe et intègre ainsi des projets de coopération.

On constate que cette thématique rassemble 38 % des projets et 40 % des financements. De la mise en tourisme

d'un itinéraire de transhumance à la valorisation de lieux de patrimoine, cette thématique aura investi aussi bien le champ de l'événementiel, que celui de la communication, de la formation ou encore de l'équipement voire même de la rénovation de sites. Les projets soutenus sont répartis

sur plusieurs communes ou ont une envergure qui concerne l'ensemble du GAL, révélant un assez bon maillage touristique du territoire. 50% sont portés par des collectivités ou leurs opérateurs touristiques, preuve d'un engagement dans une démarche stratégique globale.



Aménagement de l'extension d'un point de vente collectif, par la Coopérative vallée de la blanche (Circuits courts)

Un programme qui bénéficie majoritairement aux porteurs privés.

Le programme a quasiment exclusivement bénéficié à des porteurs privés : pour 76 % des actions et 81 % des coûts. Plus précisément, les associations sont les principaux porteurs, à 43 % des dossiers accompagnés et 40 % des coûts FEADER attribués. Elles portent des projets variés (sur presque toutes les thématiques) avec une moyenne de 52 000 € de coût total. Puis sont soutenues les entreprises, porteuses de 32 % des projets et bénéficiaires de 41 % des financements FEADER. Elles portent des projets de plus grande envergure, avec des dossiers à près de 70 000 € en moyenne. Enfin, avec 22 % des projets programmés et 15 % des coûts FEADER, les porteurs publics sont au nombre de 5.

Un programme qui soutient les investissements.

Le programme LEADER Dignoïis encourage les investissements : 59 % des projets ont majoritairement des coûts dédiés à des travaux, aménagements et équipements. Seulement 41 % des dossiers sont des projets de fonctionnement, c'est-à-dire que leurs coûts sont en grande majorité liés à des prestations, études, salaires etc...

Localisation: un programme qui rayonne sur l'ensemble du territoire.

On constate que la majorité des projets (65%) peut être localisée sur une commune principale, dans la mesure où ces projets portent sur de l'investissement ou du fonctionnement associé à une localité (ex : *Management des acteurs publics et privés autour d'un projet de revitalisation du centre-ville axé sur la ville de Digne-les-Bains*). Ainsi, Digne-les-Bains se démarque avec 22% des projets et crédits FEADER localisés sur sa commune.

En cohérence avec les enjeux et objectifs du programme, on constate également que plus d'un tiers (35%) des projets bénéficient indirectement à l'ensemble du territoire, n'étant pas physiquement rattachés à un seul lieu. Ainsi, toutes les autres communes sont bénéficiaires de 1 à 2 projets. Il s'agit par exemple de projets de coopération, de communication, d'animation ou encore de formation : la Ligue de l'enseignement avec son projet d'accompagnement à l'innovation pédagogique porte un projet intercommunal, la Routo valorise un circuit d'itinérance sur l'ensemble du GAL et même inter GAL et les opérations portées par l'Office de tourisme ou par la communauté d'agglomération visent à rayonner à minima sur l'ensemble des communes du GAL.

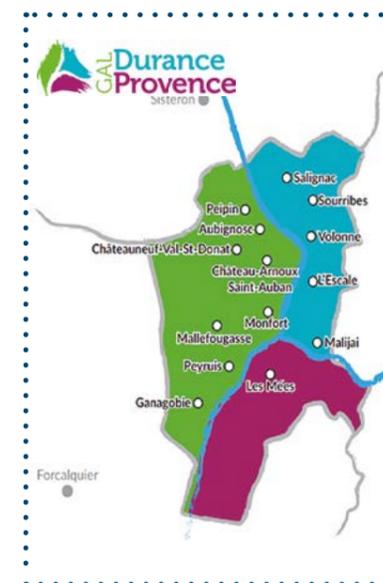
Quelques indicateurs de résultats

- 44 Coprog réunis depuis 2016, en moyenne 7 par an
- 34 événements collectifs réalisés depuis 2016 réunissant environ 250 participants
- En moyenne 10 partenaires par projet et 31 porteurs distincts impliqués
- 70% des projets soutenus sont innovants et/ou porteurs d'innovation
- Plus de 40% des projets contribuent à la transition écologique et énergétique (TEE) par leur objet ou dépenses
- 35% des projets soutenus participent à renforcer l'économie de proximité
- 27% des projets soutenus valorisent un patrimoine naturel ou culturel
- Près d'1/3 des projets contribuent à la diversification touristique et à accroître la fréquentation du territoire du GAL
- Près de 20 ETP devraient être créés suite aux projets, près de 65% ne l'auraient pas été sans un soutien du LEADER
- Seulement 42% des acteurs interrogés considèrent que l'objectif de maintien et création d'emplois a été rempli
- Le coût total moyen des projets est d'environ 58 000 €
- 59% des projets portent sur la création et/ou l'amélioration d'outils ou de services

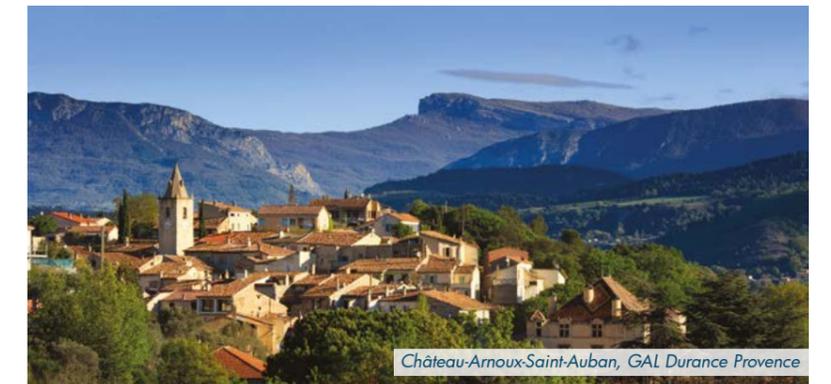
LE GAL DURANCE PROVENCE

Carrefour stratégique à la confluence Bléone-Durance et au croisement de différents axes de communication, le territoire du GAL Durance Provence constitue la porte d'entrée principale de Provence Alpes Agglomération et du Géoparc de Haute-Provence. Il se caractérise par une forte activité industrielle, des terres à forte valeur agronomique, des activités écotouristiques et socio-culturelles importantes et diversifiées. Ses atouts et ses richesses font de lui un des piliers économiques de PAA.

Le GAL correspond au périmètre de l'ex Pays Durance Provence, il s'étend sur deux intercommunalités, 14 communes et totalise près de 21 000 habitants.



Intitulée « vers un nouveau du modèle économique et social basé sur l'environnement et la culture », la stratégie du GAL s'articule autour de deux objectifs principaux : le renouvellement et la diversification du tissu économique autour de la construction d'une offre touristique « culture-nature », et la construction d'un territoire solidaire visant à soutenir et développer une offre de services accessibles à tous.



Château-Arnoux-Saint-Auban, GAL Durance Provence

8 fiches actions en découlent :

- ▷ Éducation à l'environnement
- ▷ Déchets
- ▷ Économie verte
- ▷ Valorisation des ressources environnementales et culturelles locales
- ▷ Tourisme, biodiversité, culture et savoir-faire locaux
- ▷ Services à la population
- ▷ Accessibilité aux services
- ▷ Coopération

Enveloppes et cofinancements

Une enveloppe initiale de 1,9M€ de FEADER, qui passe progressivement à 2,8M€ (+41%) et permet de voir le territoire bénéficier de 4,7M€ de financements publics.

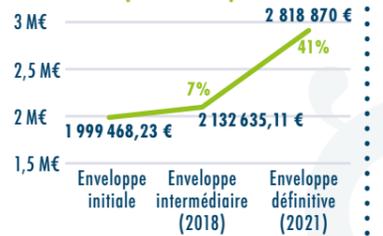
▷ Au 31/12/21 elle est programmée à hauteur de 1,8 M€ soit 65 % et payée à hauteur de 914 339 €, soit 32 %

La répartition des contreparties publiques se fait à 60 % FEADER et 40 % Région + Département

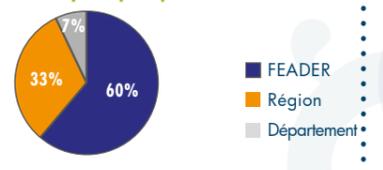
▷ Soit un levier en financements publics puisque 1 € de FEADER rapporte 1,7 € pour le territoire et une enveloppe totale de 4,7 M € injectés sur le GAL Durance Provence

▷ Le cofinancement moyen des opérations est de 83 % (maxi sur l'axe services avec 90 %, mini sur l'économie verte avec 73 %)

Évolution de l'enveloppe Leader DP (2014-2020)



Répartition des contreparties publiques par financeurs



Bilan au 31/12/21

44 dossiers sont programmés (hors animation).

Malgré ses différentes évolutions, la maquette a conservé ses proportions initiales, tout en respectant les règles de proportionnalité qui conditionnent l'affectation financière par sous-mesure 19 du FEADER (5% minimum de l'enveloppe globale dédiés à la coopération et 25% maximum de l'enveloppe globale dédiés à la gestion du programme).

La consommation prévisionnelle au 31/12/21 nous révèle une mobilisation inégale des fiches actions. Deux fiches action se démarquent particulièrement avec le plus grand nombre de dossiers et de financements attribués : les fiches action 3, Economie verte, et 5, Tourisme et biodiversité, ont rencontré un réel succès.

- La fiche 3, Economie verte, représente 23 % des dossiers et 28 % des financements du programme
- La fiche 5, Tourisme et biodiversité, représente 16 % des dossiers et 17 % des financements du programme

Les fiches actions 1, 7 et 8 sont les moins bien dotées en financements et deux d'entre elles consomment

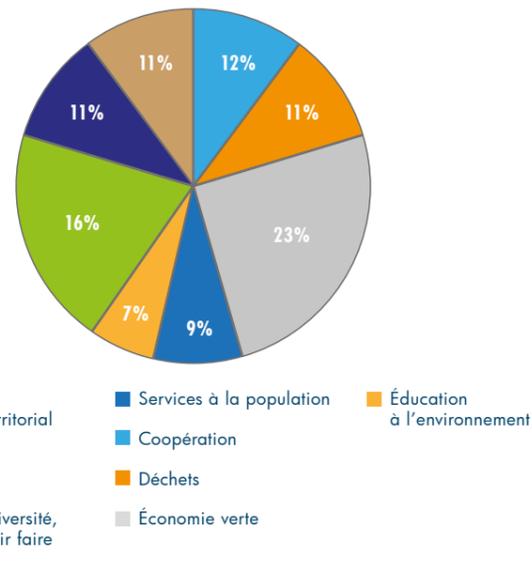
effectivement les plus faibles parts de l'enveloppe prévisionnelle :

- La fiche action 1, Éducation à l'environnement, n'a concerné que 4 dossiers programmés, soit à peine 10% de l'ensemble des dossiers pour 4% des financements programmés
- La fiche action 8, Coopération, a été ouverte tardivement et ne concerne que 5 dossiers, dont 4 soutiens préparatoires, raison pour laquelle

avec ses « petits » dossiers elle ne représente que 2% des montants programmés au 31/12/21.

Enfin, les fiches actions 2, Déchets, 4, Valorisation des ressources, et 7, Mobilité, sont mobilisées de manière équivalente avec chacune 5 dossiers programmés au 31/12/21 et une part d'enveloppe globale variant entre 13 et 14%.

Répartition des dossiers par axe



Avancement de la programmation

Elaborée fin 2014, sa candidature a été validée en 2015. Le GAL Durance Provence bénéficie d'une équipe technique stable (un seul changement depuis 2015). Les premières années ont été axées sur la mise en place des réglementations et l'appropriation du programme au sein du Coprog et des acteurs du territoire.

En 2016, une 1^{ère} ouverture par appel à proposition (AP) en plusieurs vagues voit le dépôt de 23 dossiers. La deuxième moitié de l'année 2017 a été marquée par une longue période sans ouverture de fiche action du fait du transfert de structure porteuse et des délais nécessaires au traitement des premiers dossiers déposés. On constate ainsi que les premiers dossiers sont programmés

en 2017. Afin de mieux gérer la répartition de l'enveloppe entre les différentes FA et de permettre des transferts de budget entre FA, celles-ci ont ensuite été ouvertes par appel à projets (AAP) dès 2018. L'année 2018 est marquée par un élan de programmation. Puis c'est en 2020 que le pic de

programmation se concrétise, avec 17 dossiers programmés. Malgré la crise sanitaire du COVID, le nombre de dossiers déposés en opportunité en 2020 et en 2021 a été très important. L'équipe technique a su s'adapter à la situation grâce aux nouveaux outils mis en place par Provence Alpes Agglomération.

Nombre de dossiers programmés par an

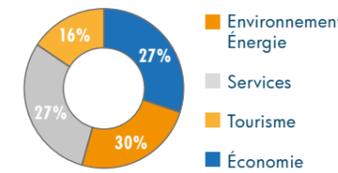


Caractéristiques des projets soutenus

Les projets s'inscrivent dans 4 thématiques transversales

- Près d'un tiers des projets implique une dimension environnementale, à l'image de l'ambition portée par le programme Durance Provence dans sa candidature
- 64% des projets contribuent à la transition énergétique et écologique de par leur objet ou leurs dépenses
- 60% des projets soutenus participent à renforcer l'économie de proximité

Nombre de dossiers par thématiques transversales



Un soutien fort à l'économie locale et à l'environnement : 27% des dossiers concernent la création d'outils, de services ou d'une offre au service du développement économique du territoire, ce qui représente 35% des coûts étant donné que ces projets sont en majorité des projets d'investissements. Ce sont aussi bien des ateliers de fabrication/transformation de ressources locales, que des filières spécifiques du territoire (plantes à parfum, aromatiques et médicinales, cosmétique, agroalimentaire, artisanat) qui sont soutenues dans le cadre de ce programme.

La dimension environnementale du programme est à noter puisqu'elle intervient de manière transversale sur différents axes (éducation à l'environnement, déchets, économie verte, valorisation des ressources, coopération). 31% des dossiers s'inscrivent dans ce champ, ce qui représente 26% des coûts étant donné qu'une partie des dossiers relève d'actions de sensibilisation et d'animation aux coûts peu onéreux.

De la prévention des déchets avec de nombreux acteurs (Sydevom, GESPER, FNE04, Maison commune ou encore l'APAJH04) à la production d'énergie renouvelable en autoconsommation, en passant par l'expérimentation d'alternative anti-moustique, on note une diversité de sujets visant avant tout la prise en compte des

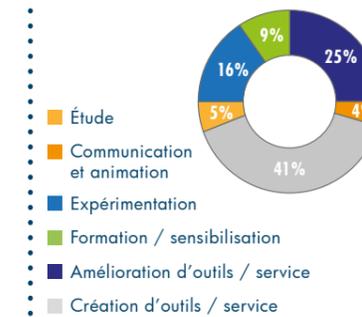
enjeux environnementaux dans le développement local du territoire.

Enfin, le tourisme rencontre un succès relatif, avec seulement 15% des dossiers et 17% des coûts programmés au 31/12/21. Filière pourtant clé du territoire du GAL, elle peine à mobiliser sur des projets collectifs structurants et à développer des actions de promotion touristique comme souhaité dans la candidature pour faire émerger une image de marque du territoire. L'objectif d'un tourisme culture-nature, notamment en lien avec deux sites clés du territoire que sont la retenue de l'Escale et le Théâtre Durance, n'a pas réellement été atteint.

Un programme qui soutient les investissements

Le programme LEADER Durance Provence encourage les investissements : 47 % des projets ont majoritairement des coûts dédiés à des travaux, aménagements et équipements. Seulement 31% des dossiers sont des projets de fonctionnement, c'est-à-dire que leurs coûts sont en grande majorité liés à des prestations, études, salaires etc... Enfin, 22% des projets sont mixtes, avec une répartition relativement équilibrée entre fonctionnement et investissement.

Répartition des coûts des projets par type d'opération



Un programme qui bénéficie essentiellement aux porteurs privés.

Le programme a majoritairement bénéficié à des porteurs privés : pour 80 % des actions et 81% des coûts. Plus précisément, les entreprises sont les principaux porteurs, à 53 % des dossiers accompagnés et 60 % des fonds publics attribués. Elles portent des projets aux coûts plus importants, en moyenne de plus de 73000€. Puis sont soutenues les associations, porteuses de 29% des projets et bénéficiaires de 24% des financements FEADER. Enfin, avec à peine 20% des projets programmés et 16% des coûts FEADER, les porteurs publics sont au nombre de 4.

Localisation : un programme qui rayonne sur l'ensemble du territoire

On constate que la majorité des projets (64%) peut être localisée sur une commune principale, dans la mesure où ces projets portent sur des investissements. Ainsi, Château-Arnoux-Saint-Auban se démarque avec un quart des projets matériellement localisés sur sa commune. Volonne et Les Mées concentrent respectivement 11% des dossiers pour 14% des financements quand toutes les autres communes n'ont qu'un à deux projets qui les concernent directement.

On observe donc que le programme a bénéficié directement à 9 des 14 communes (64% du territoire, représentant 87% de la population du GAL) qui composent le GAL. Dans une perspective plus large, même lorsque les projets sont localisés dans une commune, ils peuvent avoir un rayonnement extra communal. C'est le cas de 64 % des projets.



Un programme qui porte une forte dimension environnementale

Quelques indicateurs de résultats

- 64% des projets contribuent à la transition écologique et environnementale par leur objet ou dépenses
- 60% des projets soutenus participent à renforcer l'économie de proximité
- 29% des projets soutenus valorisent un patrimoine naturel ou culturel
- Plus de 25% des projets contribuent à la diversification touristique et à accroître la fréquentation du territoire du GAL
- 16 offres nouvelles créées / 15 sites aménagés ou rénovés / 30 nouveaux lits touristiques créés sur le territoire
- 117 opérations de communication ont été réalisées en 7 ans (la moitié sont des publications sur les réseaux)
- 57% des membres du Coprog interrogés et 40% des porteurs de projets déclarent avoir connu LEADER grâce à une action d'animation ou de communication spécifique
- Plus de 25 ETP devraient être créés suite aux projets, près de 80% ne l'auraient pas été sans un soutien du programme LEADER
- 50 Coprog ont été réunis entre 2015 et 2021 (en moyenne 7/an)
- Le coût moyen des projets est de près de 70 000 €
- 85% des acteurs interrogés (porteurs, Coprog, cofinanceurs) considèrent que globalement les objectifs en termes d'emploi, de mise en réseau d'acteurs, d'innovation et de TEE ont été atteints et répondent à la stratégie initiale.
- 93% des porteurs interrogés affirment que le programme LEADER est utile pour le territoire. Près de la moitié d'entre eux envisageraient de présenter un nouveau projet sur la future programmation.



Atelier de transformation de légumineuses
Les Mées – GAL Durance Provence



Brasserie de l'Aubrée – Selonnet
GAL Dignois



Espace de travail partagé – Malijai
GAL Durance Provence



Arboretum du Cubertin – Auzet
GAL Dignois

CONCLUSIONS COMMUNES



Un programme qui...

- ▷ **Est participatif**: mobilise une diversité d'acteurs locaux dans plusieurs domaines
- ▷ **Offre une ingénierie stable, engagée** (service instructeur) et **compétente** aux côtés des porteurs de projet
- ▷ **Bénéficie de fonds publics**, permettant des cofinancements moyens à hauteur de 80% (Durance Provence) à 85% (Dignois) via un guichet unique
- ▷ **Intègre les enjeux de développement local** et y répond en accompagnant les initiatives locales
- ▷ **Sert de levier** pour l'emploi et la mise en réseau d'acteurs
- ▷ **A permis de voir émerger des projets** qui n'auraient pu voir le jour et d'y intégrer une dimension plus qualitative
- ▷ **Porte les enjeux** de transitions énergétique, sociale et écologique
- ▷ **Apporte un soutien** aux porteurs privés et notamment du secteur de l'ESS
- ▷ **Est encore trop lourd** sur le plan des procédures, impose des délais longs et une charge administrative souvent dissuasive pour les structures plus fragiles
- ▷ **Ne parvient pas à garantir la durabilité de l'emploi** et à accompagner les nouvelles formes d'emploi
- ▷ **S'est avéré mal calibré** sur certaines thématiques (mobilité, accès aux services, silver économie)
- ▷ **Peine à mobiliser les acteurs publics** autour de projets structurants et de coopération
- ▷ **Ne parvient pas à intégrer une vraie dimension collective** et porte une démarche de coopération uniquement d'envergure intercommunale ou régionale
- ▷ **Reste concentré sur quelques communes** moins isolées en matière d'investissements



Les deux programmes LEADER ont globalement bien fonctionné: fin 2021, ils ont consommé respectivement 54% (Dignois) et 65% (Durance Provence) d'une enveloppe réabondée à deux reprises, avec des perspectives de consommation à 100% d'ici l'arrêt des remontées de dépenses (fin 2024). Ils auront permis de lever d'importants crédits publics sur le territoire du GAL et d'accompagner une diversité

de porteurs (bien qu'essentiellement privés), de projets et de thématiques, en lien avec les besoins exprimés dans les candidatures initiales. Ils s'articulent bien avec l'ensemble des contrats, plans et stratégies de PAA, répondent à une complémentarité intéressante au niveau du ciblage de bénéficiaires avec un accès privilégié aux porteurs privés et une réelle vocation pour accompagner de « petits projets » de développement

local, quand la majorité des leviers financiers gérés par l'agglomération visent des projets structurants, souvent portés par des opérateurs publics. De plus, les partenaires et acteurs du programme sont majoritairement satisfaits de l'impact du programme LEADER sur le territoire, en lien avec ses objectifs en termes de développement local, de mise en réseau d'acteurs, d'innovation et de levier pour l'emploi.

Recommandations et perspectives pour 2021 - 2027

Plusieurs opportunités et recommandations émergent en cette fin de programmation:

- Créer un territoire de projets plus adapté et cohérent avec celui de PAA : candidature unique appuyée sur un guichet unique au niveau de PAA, gage de lisibilité et de cohérence
- Une candidature qui adopte un réel positionnement autour de thématiques identifiées en lien avec les stratégies existantes (réponse à un besoin de la sphère privée, animation territoriale,

- etc)
- Privilégier des projets collectifs
- Mieux identifier les publics cibles du programme
- Bénéficier des changements induits par la crise pour accentuer les mesures de dématérialisation et aborder des enjeux de fond autour des notions de ressourcement, résilience et de renforcement du lien social
- Une simplification à la hauteur de la marge de manœuvre des GAL pour fluidifier les échanges avec les porteurs et les animateurs:

permettre une amélioration des délais non contraints et sensibiliser davantage le porteur au cadre LEADER (communication, procédures, dématérialisation)

- Déployer un cadrage stratégique et évaluatif cohérent, travaillé dès la candidature en lien avec les acteurs du programme: réaliste et ambitieux, il doit asseoir la démarche évaluative et accompagner le pilotage du programme et le suivi des projets.

Une candidature territoriale à co-construire en lien avec les stratégies de Provence Alpes Agglomération (économie, tourisme, environnement)

- ▷ Renforcer nos atouts en tant que territoire de bien-vivre (services à la personne, alimentation, loisirs, culture et sport)
- ▷ Accompagner la transition écologique du territoire avec les acteurs économiques
- ▷ Accompagner les acteurs touristiques

- privés: hébergement, montée en compétence, structuration autour des filières stratégiques inter communautaires
- ▷ Développer l'animation territoriale d'une offre événementielle axée sur les pôles communaux

- ▷ Soutenir l'économie sociale et solidaire dans une optique de solidarité et de résilience post crise globale
- ▷ Développer une animation territoriale autour de l'économie circulaire et du réemploi



Infos contacts

*Provence Alpes Agglomération
Service Ingénierie
4 rue Klein – BP 90153
04990 Digne-les-Bains Cedex*

GAL Dignois

leader.dignois@provençalpesagгло.fr

GAL Durance Provence

leader.durance-provence@provençalpesagгло.fr



L'Europe investit dans les zones rurales